

ANNEXE 2

Annexes sanitaires

Déchets

Eau potable

Eaux pluviales

Eaux usées

Sommaire

1	PRESENTATION GENERALE DU SERVICE	3
1.1	La compétence déchets de la CAPAE.....	3
1.2	Le territoire concerné	3
2	LES SERVICES RENDUS AUX HABITANTS	5
2.1	Collecte des ordures ménagères résiduelles.....	5
2.2	Collecte sélective des emballages et papiers à recycler	5
2.3	Collecte du verre	5
2.4	Collecte des encombrants en porte à porte	6
2.5	Collecte des cartons des commerces du centre- ville d'Aubagne et des papiers des administrations.....	6
2.6	Collecte des déchets dangereux des ménages	6
2.7	Collecte des équipements	6
2.8	Collecte textile.....	6
2.9	Collecte pneus	6
2.10	Les contenants.....	6
2.11	Les déchèteries.....	7
3	DONNEES CHIFFREES SUR LA COLLECTE	7
4	LE TRAITEMENT ET LA VALORISATION DES DECHETS	8
4.1	Le traitement des déchets ménagers et assimilés.....	8
4.2	Le bilan matière.....	9
4.3	Le coût du service.....	9

5	LES ORIENTATIONS DE LA CAPAE	9
	5.1 Densification forte du parc de conteneurs enterrés sur le territoire de l'Agglomération	9
	5.2 Mise en place d'opérations pilotes visant à améliorer la séparation des flux à la source	10
6	LES SPECIFICITES DE LA COMMUNE D'AUBAGNE	11

1 PRESENTATION GENERALE DU SERVICE

1.1 LA COMPETENCE DECHETS DE LA CAPAE

La CAPAE exerce la fonction d'autorité organisatrice sur la globalité de la compétence en matière d'élimination des déchets ménagers et assimilés à savoir la collecte, le tri, le traitement et la valorisation.

L'autorité organisatrice :

- Organise et définit les missions de service public (réponse aux attentes et besoins des usagers, accès au service, prospective, schéma directeur, évaluation des politiques),
- Met en œuvre les moyens spécifiques et définit la politique tarifaire et de financement du service public,
- Détermine les conditions d'exercice du service public (niveau de service, qualité de la prestation, choix des modes de gestion),
- Assure la gestion et la maîtrise d'ouvrage de son patrimoine,
- Contrôle l'exécution des missions par les opérateurs (publics ou privés).

La compétence de la CAPAE s'exerce sur les déchets produits par les ménages et ceux produits par les professionnels (commerces, entreprises, artisans, professions libérales, administrations, collectivités,...).

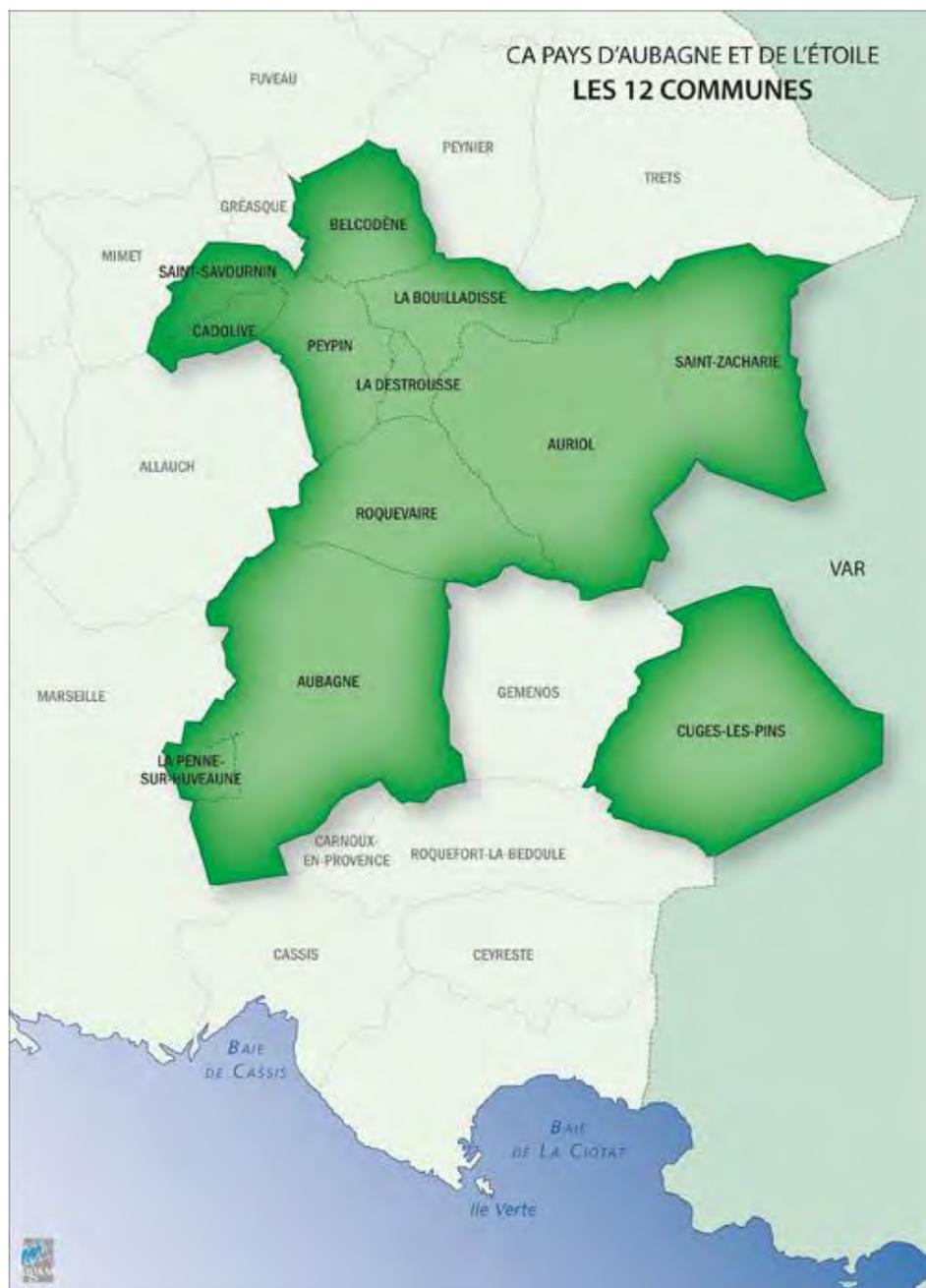
1.2 LE TERRITOIRE CONCERNE

La Communauté d'Agglomération du Pays d'Aubagne et de l'Etoile assure le service public d'élimination des déchets ménagers et assimilés pour l'ensemble des 12 communes : Aubagne, Auriol, La Penne-sur-Huveaune, Roquevaire, Cuges-Les-Pins, St Zacharie, Belcodene, La Bouilladisse, Cadolive, Peypin, La Destrousse ; ce qui représente une population (recensement 2011) de 104 003 habitants.

Pour financer le service des déchets, la Communauté d'Agglomération a opté pour la taxe d'enlèvement des ordures ménagères (TEOM) dont le calcul repose sur la valeur du foncier bâti et sur le service rendu. Elle a donc le caractère d'une imposition, et non celui d'une redevance pour service rendu.

ANNEXE SANITAIRE - PLU

Gestion des déchets ménagers et assimilés



2 LES SERVICES RENDUS AUX HABITANTS

2.1 COLLECTE DES ORDURES MENAGERES RESIDUELLES

La collecte des ordures ménagères est réalisée à partir de conteneurs collectifs de 750 litres :

- pour les centres villes : 4 fois par semaine,
- pour les périphéries : 3 fois par semaine.

Une exception pour le centre-ville d'Aubagne qui est collecté tous les jours (sauf le dimanche). A Aubagne, la collecte est effectuée en 13 circuits pour les 2 203 conteneurs de 750 litres.

Les ordures ménagères, soit 41 674 tonnes de l'ensemble de la CAPAE sont traitées au sein d'installations de stockage de déchets non dangereux (ISDND).

2.2 COLLECTE SELECTIVE DES EMBALLAGES ET PAPIERS A RECYCLER

La collecte sélective s'effectue par Point d'Apport Volontaire (PAV) en Tri Flux.
PAV : Emballages – Journaux, Revues, Magasine - Verres

La commune comptabilise :

- 146 emplacements de PAV en conteneurs aériens,
- 12 emplacements de PAV en conteneurs enterrés.

Le nombre d'habitants par PAV à Aubagne est de 318.

Le tonnage pour la CAPAE en 2014 est de 1 464 tonnes de Journaux, Revues, Magazines (JRM) et 726 tonnes d'emballage.

2.3 COLLECTE DU VERRE

La collecte du verre s'effectue également en PAV, 1 521 tonnes en 2014, pour 167 points.

2.4 COLLECTE DES ENCOMBRANTS EN PORTE A PORTE

La collecte des encombrants en porte à porte a lieu 1 fois par semaine. Une collecte journalière des encombrants sauvages est également réalisée à Aubagne. Ce sont ainsi 2 044 tonnes collectées sur l'ensemble de la CAPAE en 2014.

2.5 COLLECTE DES CARTONS DES COMMERCES DU CENTRE-**VILLE D'AUBAGNE ET DES** PAPIERS DES ADMINISTRATIONS

La collecte des cartons des commerces et des papiers des administrations s'effectue 1 fois par semaine, en porte à porte, soit 171 tonnes en 2014 sur la CAPAE.

2.6 COLLECTE DES DECHETS DANGEREUX DES MENAGES

Les déchets dangereux des ménages sont récupérés en déchèterie.

2.7 COLLECTE DES EQUIPEMENTS

La collecte des équipements est à distinguer en fonction des équipements électroménagers (blancs), des équipements informatiques (gris) et des équipements audiovisuels (bruns).

Ce sont 203 tonnes collectés et valorisés en déchetterie en 2014 sur la CAPAE.

2.8 COLLECTE TEXTILE

La collecte textile est réalisée via 19 colonnes sur le territoire de la CAPAE, soit 185 tonnes collectées en 2014.

2.9 COLLECTE PNEUS

La collecte pneus était de 6,15 tonnes collectées sur le territoire de la CAPAE en 2014.

2.10 LES CONTENANTS

Les contenants sont tous fournis par l'Agglo.

2.11 LES DECHETERIES

4 déchèteries desservent le Territoire de l'Agglo : Aubagne, Auriol, Cuges-les-Pins, Peypin.

*AUBAGNE : Quartier ZI Saint Mitre –avenue de la Roche Fourcade
Du lundi au samedi de 8h30 à 12h00 et de 13h30 à 18h00
Le dimanche de 8h30 à 12h30
Fermeture les jours fériés*

Tonnage total traité en déchetterie **d'Aubagne** : 8 362,65 tonnes sur un total pour La CAPAE de 23 241 tonnes.

Nombre de cartes distribuées à Aubagne en 2014 : 430.

3 DONNEES CHIFFREES SUR LA COLLECTE

Diminution du gisement des ordures ménagères et plus globalement des déchets ménagers et assimilés :

Diminution des déchets ménagers et assimilés : (- 1200 tonnes)

■ Passage de 683 Kg/hab/an en 2014

■ Passage de 660 Kg/hab/an en 2013

Diminution du ratio Ordures Ménagères : (- 2600 tonnes)

■ Passage de 388 Kg/hab/an en 2014

■ Passage de 384 Kg/hab/an en 2013

Augmentation des quantités récupérées en déchèterie : (+ 2000 tonnes)

■ 2013 : 22 388 tonnes

■ 2014 : 23 427 tonnes

Légères baisses des quantités de recyclables secs orientées vers le recyclage

Récupération :

■ Verre : 15 Kg/hab/an

■ JRM : 15 Kg/hab/an

■ Emballages : 6.7 Kg/hab/an

Total : 35.6 Kg/hab/an de déchets recyclables collectés

ANNEXE SANITAIRE - PLU

Gestion des déchets ménagers et assimilés

Ces résultats sont assez proches de ceux observés au niveau du département mais beaucoup plus bas de ceux **obtenus à l'échelle nationale** (70 kg/hab/an).

Objectifs pour les années à venir : informer et communiquer pour solliciter plus de gestes Eco-citoyens.

Les déchets ménagers et assimilés produits à l'échelle du territoire représentent un gisement de 71 107 tonnes réparties de la façon suivante :

- 41 674 tonnes sont collectées au titre des collectes traditionnelles (OM et Encombrants) ;
- 3 882 tonnes de recyclables secs sont collectées en **points d'apport volontaire** ;
- 23 427 tonnes sont récupérées en déchèteries ;
- 2 124 tonnes sont collectées au niveau de bennes mises à disposition dans les communes pour la récupération **d'encombrants, déchets verts et gravats**.

4 LE TRAITEMENT ET LA VALORISATION DES DECHETS

4.1 LE TRAITEMENT DES DECHETS MENAGERS ET ASSIMILES

Depuis avril 2013 les déchets de la collectivité ne sont plus traités sur les sites du Mentaure, mais sur des sites **privés retenus dans le cadre d'un marché publics** qui sont les suivants :

- **Pour les ordures ménagères issues du centre de transfert d'Aubagne :**
 - La Vautubière à La-Fare-Les Oliviers : 11 578.36 tonnes
 - Valsud à Septèmes-Les-Vallons : 26 116.75 tonnes
- **Pour les ordures ménagères issues du centre de Centre de transfert de Peypin :**
 - Jas de Rhôdes aux Pennes-Mirabeau : 2 705.32 tonnes
- **Pour les encombrants** issus des déchèteries et du centre de transfert **d'Aubagne :**
 - Centre de tri de SMA Environnement à la Ciotat pour ensuite être orientés **vers le centre de tri d'Arles de Delta Recyclage** (6 307.66 tonnes)
- **Pour les inertes :** traitement en ISDND de classe III par la société Bronzo située sur le territoire de Belcodène.

4.2 LE BILAN MATIERE

<i>Valorisation matière :</i>	11%
<i>Valorisation organique :</i>	8%
<i>Enfouissement classe III :</i>	14%
<i>Valorisation énergétique :</i>	4%
<i>Enfouissement classe II :</i>	63%

Le taux de valorisation matière global sur les déchets ménagers et assimilés est de 23% .

4.3 LE COUT DU SERVICE

Le coût des dépenses de Fonctionnement : **15 483 241 € TTC** (soit **217€/t ou 148 €/hab**)

Le coût des dépenses **d'Investissements** : **4 187 517 € TTC**

5 LES ORIENTATIONS DE LA CAPAE

5.1 DENSIFICATION FORTE DU PARC DE CONTENEURS ENTERRES SUR LE TERRITOIRE DE L'AGGLOMERATION

Il est proposé d'améliorer la gestion des espaces publics en substituant le parc de conteneurs aériens pour la collecte des OM et des recyclables secs par la mise en place de conteneurs enterrés. Entre 2013 et 2014, le parc est passé de 60 à 71 conteneurs enterrés pour les OM et de 108 à 142 colonnes pour le tri sélectif. Cette densification correspond à la mise en place de 11 nouveaux points de collecte, chacun comprenant dans la mesure du possible quatre flux (un pour les OM et trois pour le tri). **La bonification de l'espace public apportée par ces nouveaux équipements, n'est réelle qu'à condition d'un travail conjoint et concerté entre le service déchets de l'Agglo et les services nettoyage des Villes.**

A noter également, la densification forte des colonnes de tri dans l'espace urbain. En effet, le choix a été fait d'apposer systématiquement, quand les conditions techniques le permettent, les colonnes pour le tri aux conteneurs d'ordures ménagères. Dès lors, sur un même lieu, les citoyens peuvent déposer des ordures ménagères résiduelles et recyclables secs ménagers.

5.2 MISE EN PLACE D'OPÉRATIONS PILOTES VISANT À AMÉLIORER LA SÉPARATION DES FLUX À LA SOURCE

Afin d'améliorer la gestion des déchets ménagers du territoire et notamment faciliter la séparation, par les habitants, des flux à la source, des opérations expérimentales ont été mises en place dès 2014, pour les secteurs de l'Est Aubagnais et Roquevaire. Ces dernières visent à augmenter le taux de valorisation global des résidus urbains.

Dans le cas de résultats probants au niveau de ces opérations, le deuxième semestre 2015 sera consacré à la généralisation de ces dernières sur l'ensemble du territoire de l'Agglomération.

Ces opérations concernent :

- La collecte des déchets verts sur prise de rendez-vous par les habitants. Cette opération vise à apporter une solution aux citoyens qui habitent en maison individuelle, confrontés à l'arrêté préfectoral d'interdiction de brûlage des végétaux et qui ne disposent pas de moyens de transport pour évacuer ces derniers vers les déchèteries du territoire. Ainsi, les déchets végétaux (tontes, feuilles) sont collectés dans des sacs biodégradables fournis par la collectivité, les tailles devront être disposées sous forme de fagots. Les déchets verts ainsi récupérés font l'objet d'une valorisation (production de compost et/ou filière bois).
- Distribution de poubelles de cuisine bi-compartmentées aux citoyens des centres villes. Cette opération vise à faciliter le geste du tri des habitants qui logent en appartement et qui ne disposent pas de beaucoup d'espace pour séparer les flux de recyclables secs à la source. Ainsi, ces moyens de pré-collecte permettent de faciliter le tri pour l'apport des recyclables secs (*verre, journaux, magazines et emballages*) par les citoyens jusqu'au PAV (*Points d'Apport Volontaire*).
- Ces opérations ont été mises en place en fin d'année 2014 (début novembre pour les déchets verts et fin décembre au niveau des poubelles), les impacts notables sur le taux de valorisation globale des déchets ménagers et assimilés ne seront visibles qu'en fin d'année 2015.
- **Contractualisation avec l'Eco-organisme Eco-mobilier.** Afin de valoriser le mobilier ménager encore orienté vers la filière encombrant, la collectivité a délibéré, en fin d'année 2013, pour conventionner avec l'Eco-organisme pour la mise en place de cette filière à partir des déchets récupérés en déchèterie. L'objectif pour la collectivité est de réduire le coût de la gestion des déchets ménagers et assimilés et d'augmenter le taux de valorisation global.

6 LES SPECIFICITES DE LA COMMUNE D'AUBAGNE

Perspectives pour les années à venir

1. **L'enjeu majeur est d'améliorer la gestion globale des déchets** : inciter à « plus de tri » et « moins de résidus » **orientés vers l'exutoire final**, dans l'optique du Grenelle 1 de l'Environnement qui vise la **réduction de 7% du poids des ordures ménagères résiduelles et des recyclables secs d'ici 5 ans**.
Pour ce faire de nouveaux services vont être apportés à la population, pour faciliter les gestes Eco-Citoyens **qui permettront d'une part, la diminution de la production de déchets et d'augmenter le taux de valorisation des résidus urbains**.
L'objectif est d'atteindre d'ici trois ans un taux de valorisation de 45% du poids des résidus urbains; et d'autre part le maintien d'un coût global d'élimination des déchets (collecte + traitement) acceptable pour les usagers des services.
2. La poursuite du programme de conteneurs enterrés :
En 2015 : 27 cuves containers et 15 points aménagés et 2 en cours de mise **en œuvre**, 5 PAV (Emballage et Papier) et 2 Verres.
3. La généralisation des opérations expérimentales :
 - o La collecte des déchets verts, enjeu majeur en particulier sur les zones pavillonnaires, un travail de sensibilisation est à entreprendre, car, à Aubagne, le brûlage (interdit par arrêté préfectoral) reste une source importante de pollution par émission de particules.
 - o Distribution de poubelles de cuisine bi-compartmentées en Centre-Ville, afin de faciliter le geste de tri des habitants,
 - o **Contractualisation avec l'Eco-organisme Eco-mobilier** : poursuivre l'expérimentation engagée,
 - o **Création d'une recyclerie à échéance 2017**, afin de donner une nouvelle vie aux produits rejetés,
 - o Lutter contre le gaspillage alimentaire.